

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 3 JUIN 2021

N° 2021-08-11

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-sept mai deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune et en visioconférence pour cause de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie du COVID-19, sous la Présidence de Claude AURIAS :

La présente séance s'est déroulée dans le cadre de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, qui prévoit notamment que :

- *Les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.*
- *Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.*

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 19
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 28

Quorum atteint

Délégué.es présents.es

**3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**13 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Dominique BESSON, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Serge ROUX, Christelle RUYSSCHAERT,

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Laurent CHAREYRE à Dominique BESSON, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Pascale ROCHAS à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Danielle TOUCHE à Nicole PELOUX, Philippe CAHN à Éric RICHARD, Lionel TARDY à Christelle RUYSSCHAERT

Déléguée excusée :

Jacqueline BOUYAC

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Serge ROUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Développement d'opportunités de commercialisation pour les productions agricoles locales via la restauration collective scolaire – Affermissement de la tranche optionnelle et modification de calendrier

Rapport :

Le Président expose,

Le Parc a initié un projet d'accompagnement des cantines scolaires en continuité de son implication dans le Projet Alimentaire de Territoire « Les Baronnies dans votre assiette ». Cet accompagnement fait l'objet d'une prestation extérieure découpée en deux lots : le premier lot a été attribué à AgribioDrôme et le second lot à la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

L'accompagnement de 5 cantines, constituant la tranche ferme de ce marché, a commencé au premier trimestre 2021.

Au vu de la réalisation en cours de la tranche ferme, de son bon déroulé et des retours positifs, il y a lieu **d'affermir la tranche conditionnelle** qui concerne l'accompagnement de 5 nouvelles cantines sur l'année scolaire 2021-2022. Le montant de cette tranche optionnelle est réparti comme suit :

Désignation	Montant HT	Total HT tranche optionnelle	Montant TTC	Total TTC tranche optionnelle
Lot 1 - AgribioDrôme	26 925 €	39 615 €	26 925 €	42 153 €
Lot 2 – Chambre d'agriculture de la Drôme	12 690 €		15 228 €	

Lors du dépôt du projet en opportunité LEADER et au regard des informations disponibles à ce moment concernant les années de transition PAC, la fin du projet avait été prévue pour avril 2022.

L'annonce des deux années de transition du programme LEADER permet aujourd'hui de décaler la fin du projet.

En effet, le contexte sanitaire et les confinements successifs ont engendré un décalage du calendrier opérationnel, rendant notamment impossibles les temps de rencontres programmés.

Afin de sécuriser l'action, il est donc proposé de **décaler la fin du projet à mai 2023**.

Ce décalage permet également de modifier les dates des rendus. Afin d'accompagner les cantines sur la durée d'une année scolaire et ainsi pérenniser les bénéfices de l'accompagnement réalisé, il est proposé de modifier le marché conclu avec les prestataires par la rédaction d'un avenant spécifiant :

- Un rendu intermédiaire décalé du 15 août 2021 au 15 décembre 2021
- Un rendu final décalé de la dernière semaine de mai 2022 à la dernière semaine de septembre 2022.

Délibération

- ◆ Vu l'arrêté n° A-2020-15 du 07 juillet 2020
- ◆ Vu la délibération n° 2020-09-03 du 09 décembre 2020 ayant pour objet le choix des prestataires pour l'action « Développement d'opportunités de commercialisation pour les productions agricoles locales via la restauration collective scolaire »
- ◆ Considérant que la mesure II.1.3 de la Charte « Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale » a pour objectif notamment d'organiser l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de saison et en produits



biologiques pour développer de nouveaux débouchés de proximité pouvant renforcer les exploitations agricoles existantes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** l'affermissement de la tranche optionnelle pour un montant de 39 615€ HT et 42 153€ TTC, avec :
 - * Pour le lot 1, un coût de 26 925 € TTC (prestataire non soumis à la TVA) ;
 - * Pour le lot 2, un coût de 12 690 € HT et 15 228 € TTC.
- **Décide** d'allonger la durée de réalisation de l'opération jusqu'à mai 2023.
- **Autorise** le Président à signer l'avenant correspondant à ces modifications avec AgribioDrôme et la Chambre d'Agriculture de la Drôme ainsi que tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

